



Aspects pratiques

- Avant la consultation spécialisée, ne pas oublier de prescrire les sérologies obligatoires (VIH, Hépatite B, C, Syphilis).
- Penser à la contraception dès le début du traitement oncologique en raison du risque tératogène.

Outils d'aide à la pratique

Sur le site ONCOPL, vous trouverez des outils pour vous aider à orienter vos patients vers les centres d'AMP de la région

Une fiche d'information pour vous, professionnel de santé

Des fiches d'information pour vos patients

L'annuaire des centres de PMA

La fiche de liaison pour la consultation de PF

Les logigrammes de prise en charge

Rendez-vous sur la plateforme :

 oncopl.fr/oncofertilité



Vous avez également à disposition sur le site ONCOPL une bibliographie sur le sujet de l'oncofertilité et des liens vers les sites référents en la matière.

Coordonnées des centres d'Aide Médicale à la Procréation (AMP) en Pays de la Loire



CHU DE NANTES

Tél : 02 40 08 32 34/43

 chu-nantes.fr

> Accueil > Soins & spécialités > PHU 5 - femme, enfant, adolescent > Biologie et médecine de la reproduction - Centre d'Assistance Médicale à la Procréation



CHU D'ANGERS

Tél : 02 41 35 45 94

 maternite-chu-angers.fr

> Accueil > Avant la naissance > Aide Médicale à la Procréation



CLINIQUE DU TERTRE ROUGE - LE MANS

Tél : 02 43 78 59 61

 polesantesud.fr

> Accueil > La clinique du Tertre Rouge > Assistance Médicale à la Procréation

Un programme soutenu par :

onco
Pays de la Loire

Le réseau régional de cancérologie a un rôle de coordination de l'ensemble des opérateurs de la prise en charge des patients atteints de cancer. Notre finalité est de garantir à tous les patients atteints d'un cancer, un accès égal à des soins de qualité en cancérologie quels que soient le lieu et la structure de prise en charge dans la région des Pays de la Loire.

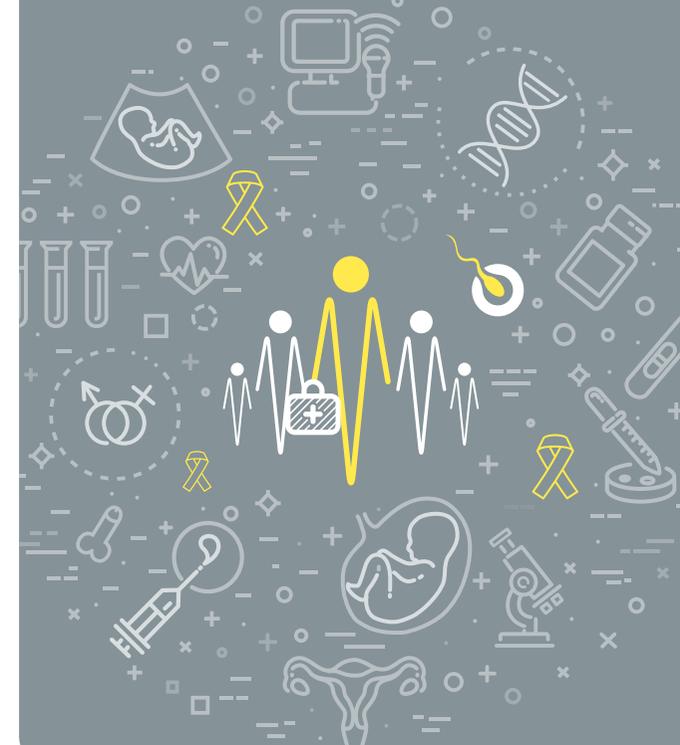
**RÉSEAU RÉGIONAL DE CANCÉROLOGIE
ONCO PAYS DE LA LOIRE**

50 route de Saint Sébastien - 44093 Nantes

 oncopl.fr

onco
FERTILITÉ

Préserveons
leur capacité
à concevoir
un enfant



**Je suis
professionnel de santé**

et j'accompagne tous les jours
des patients atteints d'un cancer

Un programme soutenu par : **onco**
Pays de la Loire

Cancer et préservation de la fertilité

Les différents traitements (la chimiothérapie, la radiothérapie ou la chirurgie) peuvent altérer la fertilité de vos patients.

L'oncofertilité, qui désigne l'ensemble des techniques permettant la préservation de la fertilité en vue d'un traitement stérilisant, concerne :

- **Toute femme de moins de 40 ans**, quel que soit le nombre d'enfants ou le statut familial, pubère ou non.
- **Tout homme de moins de 60 ans**, quel que soit le nombre d'enfants ou le statut familial, pubère ou non.

Une consultation avec un médecin spécialiste pourra être fixée dans un délai de 48-72 h.

Préserver sa fertilité en cas de cancer : un droit ?

La préservation de la fertilité est un des principaux objectifs du dernier Plan Cancer 2014-2019 pour une meilleure qualité de vie des personnes atteintes de cancer.

Selon la **Loi Française** « Toute personne dont la prise en charge médicale est susceptible d'altérer la fertilité, ou dont la fertilité risque d'être prématurément altérée, peut bénéficier du recueil et de la conservation de ses gamètes ou de ses tissus germinaux, en vue de la réalisation ultérieure, à son bénéfice, d'une Assistance Médicale à la Procréation (AMP), ou en vue de la préservation et de la restauration de sa fertilité [...] ».

Article L2141-11 du Code de la Santé Publique.

Quelles méthodes possibles chez la femme ?

○ CONSERVATION D'OVOCYTES

Pour les patientes pubères.

Limites : nécessite une stimulation hormonale auparavant, donc un intervalle libre de 2 à 3 semaines. Protocole à moduler pour les cancers hormono-dépendants (hyperoestrogénie induite).

Elle peut être complétée d'une conservation embryonnaire, pour les patientes en couple, avec projet parental. Elle est précédée d'une FIV. À noter que les embryons appartiennent au couple et seront détruits en cas de séparation.

○ LA TRANSPOSITION OVARIENNE

Déplacement chirurgical des ovaires en cas de radiothérapie pelvienne.

○ LA CONSERVATION DE TISSU OVARIEN

Pour les patientes pré-pubères ou pubères (si traitement débuté ou débutant dans moins d'une semaine). Pas de stimulation hormonale, donc pas d'hyperoestrogénie induite et tissu pouvant être prélevé sans délai.

Limites : technique de routine pour la conservation, encore expérimentale en ce qui concerne la réutilisation des tissus.



Des dispositifs existent. Il est important d'informer le patient avant le début de son traitement oncologique des possibilités de préservation de sa fertilité et de l'adresser vers un centre d'AMP agréé s'il donne son accord.

Quelles méthodes possibles chez l'homme ?

○ AUTOCONSERVATION DE SPERMATOZOÏDES

Pour les patients pubères (en général à partir de 12 ans). Prélèvement par auto masturbation. D'autres techniques sont possibles si échec de recueil (électroéjaculation ou biopsie testiculaire).

Limites : il est conseillé de réaliser plusieurs prélèvements et de respecter un délai d'abstinence de trois jours avant consultation.

○ CONSERVATION DE TISSU TESTICULAIRE

Pour les patients pré-pubères ou pubères. Prélèvement par biopsie testiculaire.

Quelles chances de succès ?

Ces techniques ne sont pas infaillibles. Elles constituent une chance supplémentaire pour l'avenir et peuvent parfois être combinées pour augmenter leur efficacité.



Le choix de la technique optimale de préservation de la fertilité sera discuté au cas par cas par une équipe pluridisciplinaire selon l'évolution des techniques, et le choix de la technique d'AMP en post-cancer.